

ANNEXE

Etat nominatif des enseignants détachés pour l'année universitaire 2003-2004

N°	NOM ET PRENOMS	DIPLOME	GRADE	ORIGINE
1	Mekbal Yamina née Hedibel	Magister en psychologie sociale	Maître assistante	Université de Blida
2	Hassani Nabila née Abdechakour	Magister en histoire	Maître assistante	Université d'Alger
3	Mebdoua Zoulikha née Toutaoui	Magister en psychologie sociale	Maître assistante chargée de cours	Université de Tizi Ouzou
4	Garici Tarek	Magister en mathématiques	Maître assistant	USTHB
5	Kafi Ali	Magister en mécanique	Maître assistant	
6	Belaribi Brahim Farid	Doctorat d'Etat en chimie	Professeur	
7	Gabès Yamina	Doctorat d'Etat en chimie	Maître de conférences	
8	Bensaada Malika née Khirat	Doctorat 3ème cycle en chimie	Maître assistante chargée de cours	
9	Sadi Farida	Doctorat d'Etat en chimie	Maître assistante	
10	Boutaleb Salah	Magister en génie mécanique	Maître assistant	
11	Brahimi Khaled	Doctorat d'Etat en génie mécanique	Maître assistant chargé de cours	
12	Farès Chahinez	Magister en chimie	Maître assistante	Université de Chlef
13	Izrig Zahra née Benzama	Magister en chimie	Maître assistante	Université de Tiaret

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES
ET DES WAKFS**

Arrêté interministériel du 24 Ramadhan 1424 correspondant au 19 novembre 2003 complétant l'arrêté interministériel du 6 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 23 mars 1999 portant programmes des concours sur épreuves, examens et tests professionnels pour l'accès aux corps spécifiques des travailleurs du secteur des affaires religieuses.

Le Chef du Gouvernement,

Le ministre des affaires religieuses et des wakfs,

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 03-208 du 3 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 5 mai 2003 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant ;

Vu le décret exécutif n° 91-114 du 27 avril 1991, modifié et complété, portant statut particulier des travailleurs du secteur des affaires religieuses ;

Vu le décret exécutif n° 95-293 du 5 Joumada El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 Joumada Ethania 1418 correspondant au 15 octobre 1997, complété, fixant le cadre d'organisation des concours, examens et tests professionnels pour l'accès aux corps spécifiques des travailleurs du secteur des affaires religieuses ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 23 mars 1999 portant programmes des concours sur épreuves, examens et tests professionnels ouvrant accès aux corps spécifiques des travailleurs du secteur des affaires religieuses ;